



Interventions en Comité Technique sur la situation du SML
2015-2017
Morceaux choisis

2017

28 mars 2017

Le Président n'a pas reçu de retour de la part du secrétaire de séance adjoint du CT du 13 décembre 2016.

Nicolas Mayer (CGT) répond qu'il n'y a pas de volonté de sa part de ralentir le système et évoque la surcharge de travail qui lui incombe en parallèle.

En revanche, la CGT, lors de cette séance, avait demandé la non publication d'une fiche de poste. Il regrette que cette demande ne figure pas dans le compte rendu transmis il déplore que la fiche de poste ait été quand même publiée, malgré l'engagement de ne pas la publier.

Bastien Simonnet (CGT) demande que soit évoqué les conditions d'accueil des nouveaux arrivants.

Le Président ne souhaite pas alourdir d'avantage l'ordre du jour de cette session.

2/ Bilan 2016 et planning prévisionnel des vacances spéciales (VS) ULAM

Le Président rappelle que ces éléments ont été débattus en CHSCT le 14 mars. Il en résulte l'importance de connaître les causes de modifications du planning des VS et la prise en compte dans la programmation et ainsi que le respect des critères permettant de respecter le nombre de 40 VS attribués par agent.

Ronan Le Saout commente le bilan joint, le constat étant que peu de modifications ont impacté le planning prévisionnel ; s'agissant plutôt d'ajustement à la demande des agents. Le contrôle de la pêche à la civelle de nuit en fin d'année a pu être mis en place et repris dans la programmation. Pour 2017, il s'agit de réintégrer un agent dans la programmation des VS (au prorata, à compter du mois de mars).

Nicolas Mayer (CGT) interroge le DML sur la demande d'autorisation de port d'arme pour un agent de l'ULAM. Ce retard risque de porter préjudice à l'agent dans l'exercice de ses fonctions car il ne peut plus participer à certaines missions qui nécessitent le port d'arme, comme celle sur le contrôle de la pêche de la civelle.

Il déplore que l'agent ait été informé que son positionnement sur le poste pouvait être remis en cause en cas de non délivrance du port d'arme et souligne que la majorité des missions ne nécessite pas que les agents soient armés.

Le Président répond qu'il n'y a aucune menace de cette sorte sur ce dernier point et que l'agent a été directement informé du suivi du dossier. Le problème est que, l'agent ayant fait sa demande d'autorisation de port d'arme et de sa demande de l'effacer des fichiers auprès du directeur de cabinet du Préfet, a fait un recours auprès du Préfet au lieu de demander au Procureur de la République. L'administration lui a rappelé ce qu'il devait faire.

Ronan Le Saout précise que, lors de la demande de renouvellement d'autorisation du port d'arme, un premier avis défavorable a été rendu par le Préfet pour ce dossier.

Puis il rappelle les règles relatives à la délivrance du port d'arme et la procédure à suivre auprès des autorités compétentes. Le dossier de l'agent ne présente aucune condamnation ni signalement préalable. Il confirme le maintien de l'agent à son poste.

Bastien Simonnet (CGT) demande si une présentation a été faite en CHSCT de l'incident survenu au SML à Arcachon à l'encontre d'un cadre du SML avec les professionnels de la pêche.

Le Président répond par la négative. Aucun signalement n'a été consigné sur les registres santé-sécurité, ni par les agents, ni par la hiérarchie mais, qu'en revanche, ce dossier est suivi de près par la Direction.

Ronan Le Saout propose une note « modus operandi » au sujet de l'accueil du public difficile.

Bastien Simonnet (CGT) estime que le planning des VS présenté en séance est certes confidentiel, mais que sa présentation en séance permet de veiller à faire respecter les droits des agents et le respect des garanties minimales sociales.

Le Président soumet le bilan 2016 et le planning prévisionnel des vacances spéciales ULAM à l'approbation :

Fiches de postes

Nicolas Mayer (CGT) rappelle avoir déjà transmis d'autres propositions de modification de fiches de poste au DML et Chef de service du SML qui sont restées sans retour. Les fiches ont été publiées telles qu'elles avec mention de missions qui dans les faits ne sont plus à réaliser tandis que d'autres missions essentielles à la republication du poste n'ont pas été ajoutées. Il déplore le peu d'intérêt manifeste de l'encadrement pour ces sujets pourtant centraux.

4 avril 2017

Budgets

Nicolas Mayer (CGT) interroge le Président sur la prise en charge par le budget communication de l'impression du fascicule « le guide de la plaisance » conçu par le SML et tiré à 5000 exemplaires.

Ronan Le Saout fait estimer la faisabilité et le coût de la prestation auprès du service de reprographie de la Préfecture.

Gladys Samsø annonce qu'un ajustement budgétaire sera réalisé fin avril puis remonté au SGAR.

BOP 205

Nicolas Mayer (CGT) a alerté la hiérarchie sur une provision budgétaire à prévoir pour la révision « moteur » du nouveau navire sur l'exercice 2017. Cette révision « constructeur » est indispensable pour assurer la garantie du matériel.

Le Président estime qu'il y a un risque de dépassement budgétaire sur l'ULAM du fait de ces dépenses (achat et révisions) et qu'il faudra les suivre de près.

Nicolas Mayer (CGT) poursuit l'énumération des dépenses : frais de déplacements des agents de l'équipe au complet pour une période donnée, frais de reprographie pour la brochure guide de la plaisance. Il précise que du matériel est mis en commun avec l'ULAM et la bathymétrie. Ces missions sont payées sur le BOP 205 alors qu'elles devraient être imputées sur le BOP 113. Une réflexion est à mener sur ce dernier point.

Ronan Le Saout précise que la répartition n'est peut-être pas satisfaisante mais que l'enveloppe est la meilleure possible avec un fléchage de la DAM sur la ventilation des prévisions. Il a défendu au mieux les demandes des besoins exprimés.

Bastien Simonnet (CGT) estime cette dotation insuffisante pour faire fonctionner les navires sur l'année. Les objectifs ne seront pas atteints si les navires restent à quai faute de moyens. La hiérarchie, dont c'est le rôle, doit argumenter et monter au créneau si nécessaire.

Le Président répond que le budget régional a été approuvé. En revanche, il demande qu'un bilan du premier semestre soit tiré cet été pour évaluer les besoins supplémentaires éventuels à demander au mois de septembre.

Vacations

Bastien Simonnet (CGT) demande que soit priorisée l'attribution des vacances aux enfants des agents de catégorie B ou C plutôt qu'aux enfants des agents de catégorie A, voir A+ qui ne sont plus à charge.

Nicolas Mayer (CGT) tient à rappeler les règles de fonctionnement de cette instance de concertation et qu'en la matière il demande que les règles de confidentialité notamment sur des débats.

Pour ce qui est de la répartition des vacances, il estime que la concertation doit être menée au préalable au sein du service pour un meilleur calibrage des missions à réaliser.

Il conclut en disant que les services ont besoin de vacances pour palier au manque d'effectifs.

CASPER

CGT : Casper : conception de l'outil et modalités d'application spécifique.

Bastien Simonnet (CGT) estime que le nouvel outil du temps de travail, CASPER, est nettement moins souple que l'était E-temptation. Il évoque les points sur lesquels la CGT a eu des retours :

- problème de comptabilisation horaire dans le compteur crédit-débit et difficulté à récupérer sous forme de régulation ;
- outil non adapté au régime de travail particulier (journée continue pour les agents des cultures marines lorsqu'ils sont en contrôle) ; il doit être conforme au RITT ;
- bornes horaires plus restrictives dans Casper ;
- complexité du formulaire pour demander des récupérations dans le cadre de missions.

Nicolas Mayer (CGT) explique que les agents ont du mal à gérer leur temps de travail du fait du manque de lisibilité de l'outil.
Concernant les demandes de récupération, il estime que les circuits de fonctionnement et la méthode doivent être fluidifiés.

16 mai 2017

5 – Évolution fonctionnelle du SML : Organisation et structuration des activités supports

Ronan Le Saout présente la situation administrative actuelle du SML

Annie Sallat (CGT) regrette le manque d'organigramme, d'élément et de document pour la présentation de ce dossier.

Elle demande que ce point soit reporté à l'ordre du jour du prochain comité technique en consultation et pas en information, et qu'il soit présenté avec un dossier complet pour étayer les propositions de l'Administration.

Nicolas Mayer (CGT) constate que la démarche est engagée depuis un an. Les problèmes sont d'ordre structurel plus que conjoncturel. Il s'agit de problèmes de fond qui vont au delà des différents managers successifs.

La revue de mission du SML avec analyse individuelle par unité et en globalité a été menée.

Constat est fait que des missions exercées n'étaient pas répertoriées et des missions répertoriées n'étaient pas exercées.

Nicolas Mayer (CGT) demande qu'un bilan soit réalisé conjointement avec la Direction, le Délégué à la Mer et au Littoral, le chef du SML et les représentants du personnel, conformément à l'engagement qui avait été pris par la Direction lors de la mise en place de la démarche

De plus, il estime qu'une démarche synthétique et approfondie aurait évité d'en arriver à une situation où les agents concernés ont un ressenti négatif et se sentent humiliés, ce qui cause du mal-être au travail et des tensions importantes au sein du service.

Il rappelle que le dialogue social consiste à ce que les Organisations Syndicales soient entendues avant que les agents concernés soient mis devant le fait accompli. Cette méthode lisse souvent bien des problèmes.

Le Président propose d'affiner la revue des missions administratives et de définir le mode de fonctionnement.

Bastien Simonnet (CGT) regrette qu'il n'y ait pas de projet concret et que le sujet soit de nouveau reporté car les agents sont en souffrance. Il constate que le SML va de crise en crise et que, malgré les multiples alertes de la CGT dans cette instance, rien ne change.

Le Président inscrit « l'évolution fonctionnelle du SML : Organisation et structuration des activités supports » à l'ordre du jour du Comité Technique de septembre.

Note: ce point n'a jamais été re-présenté...

2016

8 mars 2016:

(Unité plaisance- gens de mer)

Bastien Simonnet (CGT) se félicite du passage en Comité Technique du déplacement de personnel ou d'unité, ce qui n'est pas toujours le cas (Chef d'unité du SML déplacé sans concertation). Toutefois, il marque son étonnement sur le choix porté sur la catégorie A alors que le directeur avait annoncé cette catégorie en surnombre à la DDTM lors du précédent CT. La CGT se félicite que l'on puisse de nouveau recruter des agents.

Le Président soumet au vote la Création d'une « Mission d'Appui au pilotage, coordination et communication » (MAPCC) auprès de la Direction :

Puis il évoque, à la demande de la CGT, la réintégration d'un chef d'unité du SML à temps partiel thérapeutique (mars -mai) auquel il confie une mission temporaire provisoire auprès du Directeur Adjoint, délégué à la mer et au littoral.

Bastien Simonnet (CGT) regrette le manque de concertation et de communication avant le repositionnement de l'agent concerné. Cette décision unilatérale entraîne des interrogations et du stress chez les agents de l'unité, voir du service déjà fortement en difficultés. Il demande à ce que ce point soit inscrit à l'ordre du jour du prochain Comité Technique.

22 mars 2016

2 – Situation du Service Maritime et Littoral : mesures de court terme intérim, actions de moyen terme réflexion sur l'organisation et le fonctionnement du service.

2.1 – Situation du SML après arrivée, retour et départ des agents

Le Président explique que le Délégué à la Mer et au Littoral (DML) avait été invité à participer en tant qu'expert au Comité Technique du 8 mars 2016 sur un point des questions diverses, c'est pourquoi il avait prévu de venir en fin de CT. Cependant la CGT a ouvert le débat sur le SML dès le début de séance.

Bastien Simonnet (CGT) estime qu'il aurait dû venir en séance au vu des questions diverses annoncées en début de séance par la CGT.

Nicolas Mayer (CGT) précise qu'il n'y a pas de cible particulière envers le DML lui-même, mais il pense sincèrement que les problèmes de portage originel du SML sont liés au positionnement du DML à Bordeaux. Ce choix a été fait par la Direction probablement pour des raisons justifiées. Son prédécesseur, Éric Mévélec, s'investissait directement en établissant des liens étroits avec le service.

Les missions actuelles du DML sont partagées sur d'autres domaines ce qui réduit, à ses yeux, les relations directes avec le SML. Il estime qu'une seule réunion pour l'année est très insuffisante. Il reprend l'historique du service en rappelant que le SML était, jusqu'en 2010, une Direction et que les unités actuelles étaient des services à part entière : plaisance, gens de mer, cultures marines, contrôles des pêches.

La CGT désapprouve l'organisation actuelle et prône un regroupement des agents et des missions. Il estime que le positionnement éloigné de cet encadrement pose problème.

Nicolas Mayer conclut son propos en évoquant la feuille de route du SML qu'il estime ne correspondre ni aux missions, ni aux attentes des professionnels.

Nicolas Mayer évoque ensuite le cas d'une autre cheffe d'unité délocalisée à Bordeaux dans le cadre d'une reprise de travail à mi-temps thérapeutique au prétexte, selon l'administration, qu'elle serait en danger si elle revenait au SML. Il estime que cet argument est fallacieux car il ne reflète pas l'avis des agents placés sous la responsabilité de cette cheffe d'unité.

Le Président explique, qu'après entretien avec les acteurs médico-sociaux, il a pris la décision de repositionner le chef de l'unité Gestion des Marins et des Navires à la Cité administrative sur une mission temporaire. Il assume le positionnement de cet agent en retour à temps partiel thérapeutique sur des missions non exposées pour cette période transitoire.

Nicolas Mayer (CGT) répond que cet agent habite à 10 km d'Arcachon et que ces missions provisoires auraient pu être réalisées à Arcachon pour une approche plus rationnelle de son retour.

Frédéric Porte (expert UNSA) intervient sur deux aspects :

-Sur la forme : aucune information officielle n'a été communiquée aux agents du service sur le repositionnement de l'agent concerné.

-Sur le fond : deux agents ont été déplacés d'office fin 2014, renfort annoncé en Comité Technique puis mis en œuvre au sein de l'unité GEML en 2015, retrait de deux postes (1 C en plaisance et celui du chef d'unité) contre-annonce de deux suppressions de postes (MM. Mokrani et Sandaran) par le chef de service.

L'ensemble de ces éléments l'ont amené à un devoir d'alerte de la hiérarchie sur la situation catastrophique du SML à ce jour avec une communication non maîtrisée qui génère incompréhension et instabilité notamment pour les nouveaux arrivants.

Le Président précise que les décisions prises sont les suivantes :

le chef d'unité reste affecté au SML, le poste de Monsieur Mokrani sera supprimé dans la mesure où le plafond d'emploi ne permet pas son remplacement et que, par ailleurs, l'activité actuelle ne nécessite pas le remplacement un pour un, et le poste de Monsieur Sandaran pourra être remplacé après la fin de la procédure de radiation de l'agent pour abandon de poste et définition d'une mission répondant aux besoins du service.

Hervé Servat ajoute que la situation du cadre sur le retour à l'emploi est sensible après une longue période d'absence. La Direction a tenu compte des avis des partenaires médico-sociaux en décidant d'assurer des missions transitoires durant le TPT puis d'envisager un retour sur son poste.

Frédéric Porte (expert UNSA) insiste sur le manque de communication de la part de l'Administration sur les décisions retenues pour l'avenir de l'unité. Cette situation engendre des incertitudes, du stress et du mal-être chez les agents.

Il exprime son inquiétude sur le manque d'agents au vu de la montée en puissance de l'activité due à l'approche de la saison estivale. La gestion de l'unité apparaît compliquée et très sensible pour les agents, y compris pour lui-même.

Bastien Simonnet (CGT), affecté au SML, a vécu les problèmes de l'intérieur. Des alertes ont été lancées à plusieurs reprises. Malgré le renouvellement de personnes, des erreurs sont de nouveau commises par l'Administration. L'encadrement n'est pas stabilisé. Les agents attendent de la part de la Direction une communication plus directe. Ils se sentent isolés et ne comprennent pas que des solutions ne soient pas trouvées pour répondre aux problèmes rencontrés.

La CGT attend des réponses immédiates, proportionnées au danger et au passé, concernant : le positionnement de la chef de l'unité « GMN » ainsi qu'une clarification du rôle de la Direction et plus particulièrement du DML.

Le Président propose de réaliser un diagnostic commun pour objectiver les conditions d'exercice des missions exercées par le SML.

Nicolas Mayer (CGT) évoque le retard pris sur les méthodes.

Le Président propose aux représentants du personnel de faire un tour de table afin que chaque organisation syndicale s'exprime.

Joël Ornaghi (FO) n'a pas de remarque de fond, celles-ci ayant déjà été exposées par la CGT et l'UNSA.

En revanche il demande que soit intégrées dans le projet de service les différentes saisines faites lors des nombreux Comités Techniques et CHSCT.

Une amélioration de la communication interne aux agents doit être incluse dans la stratégie de fonctionnement de la DDTM de manière générale et plus spécifiquement aux agents des services touchés par les différentes réformes ou déficitaires en personnel.

Cédric Diener (UNSA) a recensé de nombreux problèmes rencontrés au SML qui ne trouvent pas de solutions. Il estime toutefois que des mesures d'urgence doivent être prises pour les problématiques à résoudre à court terme du fait de la proximité de l'activité estivale.

Hervé Servat souligne que le SML n'avait pas subi de diminution d'effectifs en 2015, ce qui démontre une volonté de la part de l'Administration de consolider le service.

Frédéric Porte (expert UNSA) précise que l'accueil du public au guichet et le traitement des dossiers doivent être menés en même temps. La pression des usagers est fortement ressentie.

Florence Garnier (UNSA) témoigne de la difficulté de l'exercice pour avoir vécu une expérience identique lorsqu'elle était affectée au service des voies navigables.

Le Président a entendu la remarque sur la montée en puissance de l'activité.

Nicolas Klein (UNSA) interroge le Président, d'une part, sur la durée de la mission provisoire attribuée au chef d'unité repositionnée, et, d'autre part, sur la méthode qu'il compte mettre en œuvre pour effectuer une remise à plat de l'organisation du SML.

Le Président présente succinctement la méthode qu'il entend mettre en œuvre pour analyser les missions du SML et les modalités de leur mise en œuvre. Il consultera tout d'abord les OS sur la méthode, puis le travail se réalisera d'abord avec la chaîne hiérarchique avec des restitutions à l'ensemble du personnel.

Vient se greffer le remplacement de Bénédicte Guérinel, exercice délicat au vu du surnombre de A à la DDTM dans le cadre du dialogue de gestion. Le Préfet, tout à fait sensibilisé aux problématiques du Bassin d'Arcachon, soutiendra sa démarche de demande d'un ETP supplémentaire.

NB : depuis le CT, l'ouverture du poste a été confirmée en A+ et les candidats ont pris contact.

Annie Sallat (CGT) demande si le poste de chef d'unité Gestion Espace Maritime et Littoral, adjoint au chef de service sera publié à l'identique.

Le Président répond positivement.

Annie Sallat (CGT) estime que les postes d'encadrement du SML sont sous-calibrés.

Nicolas Mayer (CGT) demande qu'un exercice de comparaison soit réalisé entre les différents services et le SML. Il en résultera que le nombre d'encadrants est insuffisant.

Il s'inquiète du fonctionnement du service pour les six prochains mois.

Le Président répond que le chef de service prendra le relais de Madame Guérinel avec l'appui de Monsieur Virlogeux.

La réintégration du cadre repositionné sera réexaminée de plus près une fois que le bilan de sa période de réintégration à mi-temps sera réalisé.

Bastien Simonnet (CGT) expose deux problématiques supplémentaires :

- le site d'Arcachon sert de centre d'examen du permis de conduire depuis 2015.

NB : depuis le CT, la DSCR a confirmé l'externalisation de l'examen du code du 13 juin. Le déploiement se fera progressivement.

Il constate que la continuité de l'accueil du public n'est pas assurée (tamponnage des dossiers), que les couloirs sont occupés et visités anarchiquement par le public et que le plan « vigipirate » n'est en aucun cas assuré dans ces locaux.

- le retour d'un agent placé en CMO doit être étudié. Il préconise son retour sur un poste protégé et d'éviter un poste lié à l'accueil du public. Il estime que ce point doit être inscrit à l'ordre du jour du prochain CHSCT.

Le Président propose aux représentants du personnel la tenue d'une réunion spécifique SML pour réaliser une revue des missions et un diagnostic partagé du fonctionnement du service.

Il propose la désignation d'un représentant par Organisation Syndicale. Y seront associés, a minima, côté Administration, lui-même, le DML et le chef du SML.

13 décembre 2016

3 – Étude d'optimisation immobilière de l'Unité Gestion des Marins et des Navires (Bordeaux)

Le Président présente les problématiques qui ont conduit à engager cette démarche pour 2017 :

- le constat des limites d'un pilotage distant de 4 agents rattachés à un service métier basé à Arcachon,
- le renouvellement des agents qui sont susceptibles de partir à la retraite à court terme,
- la problématique immobilière : jusqu'à ce jour, aucune convention n'encadrerait l'occupation par la DDTM d'une partie des locaux de la DIRM A. Pour 2017, France Domaines a d'ores et déjà établi une convention d'utilisation (multi utilisateurs) pour le site de Fondaudège et sollicite un loyer budgétaire pour chaque utilisateur,
- enfin, les conditions d'accueil des usagers suite à une agression verbale d'une agente (dépôt main courante au commissariat).

C'est pourquoi une étude est lancée pour rapprocher l'unité de la Cité Administrative avec mutualisation de certains services.

Florence Garnier (UNSA) demande si les agents concernés ont été informés de cette démarche.

Ronan Le Saout répond qu'ils ont été informés le lendemain de l'envoi de l'ordre du jour du CT.

Bastien Simonnet (CGT) conteste la méthode : les agents sont informés du projet de déménagement avant qu'il n'ait été étudié en concertation avec les représentants du personnel.

Il regrette par ailleurs que Monsieur Le Saout, directeur adjoint, délégué à la mer et au littoral, soit obligé de quitter la réunion avant la fin. Il rappelle que l'administration dispose d'un outil : le dialogue social.

Il demande sur quel BOP sera payé le loyer demandé par France Domaine.

Le Président répond sur le BOP 333.

Nicolas Mayer (CGT) réfute point par point les arguments de l'Administration qui amènent à transférer cette partie de l'unité à la Cité Administrative de Bordeaux.

Concernant les limites de pilotage, il souligne que l'encadrement étant positionné à Arcachon, une position de l'Unité Plaisance à la DIRM ou à la Cité, toutes deux à Bordeaux, ne changerait rien à la question. Les agents de l'unité ne sont par ailleurs pas isolés du fait de leur situation géographique au sein de la DIRM.

Sur l'aspect budgétaire, Monsieur Mayer considère que la chose est transparente pour le budget de l'État. Il rappelle que le SML héberge le médecin des gens de mer et s'en félicite. La DDTM ne demande pas de loyer à la DIRM. Le paiement d'une redevance pour l'Unité Gens de Mer à la DIRM par la DDTM appellerait une contrepartie de la DIRM. C'est un exercice à somme nulle dont la motivation ne peut pas être financière, l'argument ne tient pas.

Concernant le service à l'utilisateur, l'organisation actuelle (guichet unique rue Fondaudège) permet en une seule visite d'accéder à tous les services (formation, contrôle des navires, ...). Enfin, s'agissant de la question d'une agression verbale, Nicolas MAYER déplore le comportement, fort heureusement rare, de certains administrés. Il rappelle que ces situations se produisent aussi à Arcachon et pose la question : « va-t-on également déplacer les agents du SML à Bordeaux ? »

En conclusion, il constate que le sujet n'est pas mûr et propose au Président de maintenir l'antenne de GMN de Bordeaux rue Fondaudège dans les locaux occupés par la DIRM.

Nicolas Mayer demande au Président la communication des conclusions du rapport d'inspection « plaisance » et rappelle qu'une revue générale des missions (analyse qualitative et quantitative)

du SML est en cours, avec une identification du « Qui fait quoi ». L'ensemble de cette démarche amènera à réaliser une étude d'impact pour établir des bases solides d'une organisation adaptée.

Le Président précise que le rapport d'inspection « plaisance » ne lui a pas encore été transmis.

Frédéric Moreau (FO) rejoint la position de la CGT sur le maintien de l'antenne de GMN de Bordeaux rue Fondaudège dans les locaux occupés par la DIRM, et pour les mêmes motifs. Il n'y a aucune plus-value à réaliser ce déménagement de Bordeaux à Bordeaux puisque ça ne rapproche pas cette unité de sa hiérarchie qui reste à Arcachon. Cela ne répond pas à la problématique annoncée qui a conduit à cette démarche.

Bastien Simonnet (CGT) demande des précisions sur l'agression subie par l'agent de l'unité et si celle-ci a été notifiée sur le registre santé sécurité du service.

Gladys Samsó répond que ce signalement a été inscrit sur le registre de la DIRM. Il sera évoqué lors du prochain CHSCT.

Ronan Le Saout précise qu'un usager a agressé verbalement très violemment une agente au sujet d'une immatriculation d'un kayak de mer. L'encadrant était absent du service à ce moment-là (passage examen permis bateau à la Cité administrative de Bordeaux). L'agente a déposé une main courante auprès du commissariat suite aux menaces et à la violence avérée de la part de l'usager.

Par ailleurs, Bastien Simonnet (CGT) évoque le contentieux engagé par le syndicat FO Marin concernant les conditions d'affichage des actes délivrés par le service.

Ronan Le Saout répond que l'affichage réglementaire existe et qu'il est fait au sein des locaux de la DIRM.

Le Président prend acte des positions exprimées, mais rappelle qu'il s'agit ici d'engager une étude, sans préjuger de ses conclusions ni d'un éventuel calendrier de mise en œuvre opérationnelle.

(RIFSEEP et Cotation des postes)

Nicolas Mayer (CGT) pointe la distinction entre expert et spécialiste au sein de la population des TSDD NSMG qui induit le classement en G1 pour les experts en G2 pour les spécialistes, et s'étonne qu'au sein d'une même unité il puisse y avoir des différences de classement alors que tous les agents (hors le chef de pôle) assument les mêmes missions avec une spécialité reconnue dans une filière de TSDD. Il souhaite connaître la marge d'appréciation locale au-delà de l'application de la règle stricte de classement et de la reconnaissance en qualité d'expert via un comité de domaine, qui n'existe pas pour la spécialité NSMG.

Le Président indique que des référents nationaux dans certains domaines ne sont pas classés « experts ». L'exercice a été mené au sein de la DDTM strictement selon la grille réglementaire. Toutefois, des précisions seront effectivement à demander pour connaître les modalités de déclinaison des critères (expert ou spécialiste) pour les TSDD NSMG.

Florence Garnier (UNSA) demande pourquoi un poste de chef de pôle du SML est en 3 alors qu'il a autant de responsabilité qu'un chef d'unité d'un autre service, encadrement compris, classé en 2.

Nicolas Mayer (CGT) appuie la demande de l'UNSA en évoquant les compétences reconnues de l'agent dans ses missions d'une part, et les responsabilités assurées par l'agent d'autre part. Il demande un classement en G2.

Annie Sallat (CGT) rappelle que cette situation est spécifique à l'histoire du SML. Historiquement, la délégation à la mer était une Direction à part entière. Lors de la création de la DDTM, celle-ci est devenue « Service », les services sont devenus « Unités », les unités ont été renommées en « Pôle ». Ce qui fait qu'un chef de pôle au SML a des responsabilités équivalentes à celles d'un chef d'unité dans les autres services de la DDTM, sans que cela soit reconnu.

Gladys Samsø indique qu'il existe une distinction claire dans la grille réglementaire entre un chef de Pôle et un chef d'unité basée sur le critère d'encadrement et de pilotage ; et qu'au titre de 2016 la responsable du pôle nommée est en situation d'encadrement d'une seule agente. Ceci est indépendant de la qualité de l'agent, ou des responsabilités qui lui sont dévolues.

Hervé Servat ajoute que, si l'exercice devait être révisé, sous réserve qu'il soit possible de disposer d'une souplesse par rapport à l'application stricte du cadre réglementaire, c'est l'ensemble de l'organigramme qui serait à rebalayer, la situation décrite n'étant pas propre au seul SML.

Nicolas Mayer (CGT) insiste sur la situation de ce chef de pôle et demande à nouveau que cette situation soit revue par le directeur nonobstant une réflexion plus large à engager sur l'ensemble de l'organigramme.

9.2 Intégration des agents au SML

La CGT alerte la Direction pour que les conditions d'accueil d'un agent après son retour de CLM, et d'un agent nouvellement affecté, soient les meilleures possibles.

Le Président prend note de cette alerte.

9.3 Publication des fiches de poste

_____Nicolas MAYER (CGT) demande que toutes les fiches de postes en cours d'instruction ne soient pas publiées immédiatement, notamment celle prévue au SML pour le remplacement d'un départ au Pôle DTM. Il fait observer l'absence de mise à jour de la fiche de poste, son inadéquation aux missions futures, certaines sont amenées à disparaître à brève échéance, d'autres sont à réalisées et sont absentes de la fiche. Il conclue en soulignant que la situation du poste de travail n'intéressera très certainement aucun agent de Langon, ils ne seront pas pénalisés.

Le Président donne son accord pour l'adaptation de la fiche de poste du SML aux missions et sa publication ultérieure.

2015

29 janvier 2015

III – Organisation du Service Maritime et Littoral (SML).

Bénédicte Guérinel, chef du SML par intérim, présente un projet d'organisation de l'unité Gestion Administrative des Marins et des Navires.

L'Administration est amenée à revoir l'organisation mise en place en 2010 eu égard notamment aux dysfonctionnements constatés cet automne. L'enjeu de ce projet est de consolider durablement l'équipe.

Elle en présente les principes :

Le site de Bordeaux est conservé avec un chef d'antenne, sous l'autorité du chef d'unité basé à Arcachon. Le chef d'antenne exerce l'autorité hiérarchique sur les agents à Bordeaux.

L'unité d'Arcachon est renforcée par la création d'un poste de catégorie C sur le rôle d'accueil assurant plusieurs niveaux de réponses au sein d'une équipe également constituée de quatre instructeurs (2 plaisance et 2 gens de mer) et un référent polyvalent de catégorie B.

Pour pallier aux périodes estivales et de congés et pour maintenir une offre complète par site, il a été acté que tous les instructeurs devraient être polyvalents mais avec une spécialité reconnue.

Frédéric Moreau (FO) demande si l'Administration demandera aux agents de catégorie C d'être également polyvalents, ce qui lui semble tout à fait anormal en rapport à leur grade.

Bénédicte Guérinel répond que la polyvalence doit être comprise comme la maîtrise d'un domaine et la connaissance de l'autre pour assurer l'instruction première, le chef d'antenne assurant le traitement.

Elle rappelle qu'actuellement, le service public est assuré en saison par des vacataires non spécialistes.

Le Président souligne l'effectif contraint de l'unité. Il lui semble opportun que les cloisonnements puissent tomber pour créer une communauté de travail avec une activité plus lissée dans le temps et plus intéressante.

Bastien Simonnet (CGT) estime que l'affectation d'un agent supplémentaire était nécessaire en période tendue.

Néanmoins, il évoque plusieurs points sensibles qu'il faudrait aborder :

- l'armement,
- les disponibilités pour les congés et les formations,
- la demande d'un cadrage précis pour l'antenne de Bordeaux avec la subdélégation de signature adéquate.
- le recrutement d'un B+ pour l'ENIM pour un poste interface public avec un management important.

Sur la question de la polyvalence, il exprime la même réticence que FO.

Le Président considère qu'il faut renforcer le management de cette équipe : réunions formalisées, travail d'équipe avec les formations adéquates.

Frédéric Moreau (FO) estime que la polyvalence entraîne généralement la perte des spécialités.

Bénédicte Guérinel explique que le chef d'unité encadre le chef d'antenne et les agents de l'unité. Le référent dénommé s'occupera des dossiers des gens de mer.

Bastien Simonnet (CGT) récapitule la proposition faite par l'Administration. L'agent d'accueil en saison haute pour les actions simples (remise de formulaires par exemple). Il trouve positif la priorité donnée à l'accueil du public avec la création d'un poste supplémentaire. Par contre, la CGT n'est pas favorable à la polyvalence de tous les agents de cette unité.

Frédéric Moreau (FO) ajoute que FO ne se prononce pas non plus à ce sujet.

Pour répondre à Nicolas Klein (UNSA) soucieux de l'avis des agents, Bénédicte Guérinel explique que ce travail a été mené en concertation avec les agents de l'unité et qu'il a intégré leurs amendements.

Elle présente les fiches de poste.

La CGT n'est pas d'accord sur l'affichage complet des fonctions par rapport à la polyvalence. La solidarité entre les agents jouera de toute façon en période de pointe, mais tous les agents ne peuvent pas être polyvalents pour tout.

Alain Guesdon répond qu'il est préférable d'afficher clairement les fonctions pour les agents notamment sur les fiches des postes à pourvoir.

Le Président estime que l'affichage des fonctions donne du poids aux compétences des agents et leur permet d'être reconnus pour ces compétences.

IV - Bilan 2014 de l'activité ULAM et planning ULAM prévisionnel 2015.

Michel Ardohain présente l'ULAM (dispositif de contrôle et de surveillance des activités maritimes) ; il évoque les moyens actuels de l'ULAM :

Sept agents composent cette unité et effectuent des missions de contrôles à terre et en mer.

L'ULAM de la Gironde doit répondre aux objectifs du Plan Interrégional de contrôle des pêches (sous l'autorité du Préfet de région) aux instructions du Préfet maritime relatives à la sécurité des loisirs nautiques et a en charge les visites de sécurité des 400 navires de moins de 12 mètres dans le bassin d'Arcachon (par convention avec le Centre de sécurité des navires de Bordeaux). Compte tenu de ces spécificités, l'activité et l'organisation du travail s'inscrivent dans un cadrage réglementaire de l'ARTT national spécifique aux ULAM.

Sur les 184 jours d'activités par an, il est prévu d'identifier des vacations spéciales : travail de nuit (de 18h00 à 7h00), les dimanches et les jours fériés. Le nombre des vacations spéciales par agent doit être compris entre 25 et 40 par agent et par an en fonction de la typologie des vacations spéciales. Ce cadrage précise le planning, les temps de repos. En Gironde, le nombre maximum a été arrêté à 35/an/agent.

Le calendrier montre la cadence et l'articulation entre les jours de travail et les jours de repos. La programmation mensuelle permet la préservation des garanties minimales des agents. Les missions dans l'estuaire de la Gironde sont intégrées dans le planning. Ces dernières, se déroulant sur deux jours et une nuit (passée sur place à la Villa du Verdon) sont comptées comme des embarquements longs. Il estime que cette formule améliore la sécurité des agents pour ces déplacements longs et fatigants.

Le Président revient sur la présentation des modifications des plannings demandées avec précisions des causes : 17 demandes de modifications dont 13 à la demande des agents.

Bastien Simonnet (CGT) apprécie la qualité des documents présentés au comité technique. Il insiste sur la particularité de ces activités réalisées dans des conditions de travail spécifiques et parfois difficiles. Le nombre de dépassements est limité par rapport au planning prévisionnel. Cela assure une garantie pour les agents et leur vie familiale.

Il exprime sa satisfaction sur l'affichage des vacances spéciales « criée » et mentionne les spécificités des contrôles de pêche à la civelle dans l'estuaire de la Gironde de nuit et en hiver (lutte contre le braconnage).

La CGT demande que les vacances réalisées dans l'Estuaire de Gironde soit comptabilisées différemment : 2 VS pour 2 jours au Verdon

Le Président ajoute que les demandes de la CGT ont amené l'Administration à présenter un planning prévisionnel, puis un bilan qui permet de vérifier le respect des garanties minimales. L'ULAM a des missions de service public, notamment le contrôle des pêches. Cette activité est particulièrement suivie par l'Union Européenne qui impose des pénalités financières lourdes aux pays qui ne procèdent pas à ces contrôles.

Bastien Simonnet (CGT) aborde la question de l'utilisation de l'Ile Dumet. Ce navire permettrait au SML d'accomplir d'autres missions. La question de son utilisation pour l'activité de bathymétrie dans les passes du Bassin d'Arcachon doit être étudiée. Cette proposition a déjà fait l'objet d'interventions de la CGT dans des CT précédents. Cela permettrait d'utiliser plus fréquemment ce moyen nautique, tout en décloisonnant les unités du SML.

Il pense qu'il serait souhaitable de réviser la convention DIRM/DDTM sur la mise à disposition des agents de l'ULAM à hauteur de 20 %. Il estime qu'elle n'est pas équitable, la DDTM n'ayant aucune contrepartie et que l'ULAM n'a plus les effectifs nécessaires pour remplir ces missions.

Gladys Samsó répond que toutes les DDTM n'ont pas de convention. C'est l'objet d'un des points à rediscuter sur la feuille de route du prochain DML et dans le cadre du projet de service.

Frais de déplacement

La CGT demande la prise en charge par l'Administration des repas des agents qui passent des concours. Elle estime que l'engagement de frais financier peut être un frein pour certains agents, notamment pour les agents de catégorie C.

FO fait la même requête et demande au Président une estimation du coût que cela engendrerait.

Le Président répond qu'à titre dérogatoire la DDTM prend en charge la nuitée quand les horaires de concours sont matinaux (Paris). Il va faire estimer les surcoûts de 2014.

12 février 2015

Annie Sallat (CGT) aborde le programme immobilier du site d'Arcachon. Elle demande la présentation des plans de l'existant et d'un projet détaillé (accueil, lieu de vie commun). Le chef de service nouvellement nommé devra prendre le dossier en mains.

Bastien Simonnet (CGT) souligne l'importance et l'intérêt portés à la qualité de l'accueil du public dans ce service.

Alain Guesdon est d'accord pour qu'une étude soit réalisée. Il faudra adapter le programme au fur et à mesure de l'évolution des missions et de l'organisation interne.

5 mars 2015

Nicolas Mayer (CGT), après accord du Président, fait une déclaration.

La CGT estime que l'organisation de ce comité technique témoigne de la mise en œuvre du dialogue social. Il convient de l'existence des échanges, mais sans réel dialogue social, avec la transmission de documents en cascade, voir en séance. Les conditions de préparation des réunions de dialogue social pour les représentants du personnel sont dégradées. Il trouve que l'organisation des débats n'est pas satisfaisante.

Il constate que la Direction mène le projet de restructuration notamment de la filière ADS sans intégrer les objections des OS

La CGT a demandé à plusieurs reprises la présentation du bilan du dernier projet de service. Elle pense qu'un travail conjoint aurait pu être mené pour écrire ce bilan et fait constat d'un échec de la méthode.

Elle estime que le document du projet de service 2015-2017 présenté ce jour n'est pas consistant. Il ne traduit ni la situation ni le positionnement de l'encadrement de proximité et n'affiche aucune visibilité.

Nicolas Mayer (CGT) évoque la lenteur de l'Administration à résoudre les difficultés rencontrées dans les services ce qui a conduit aux décisions exceptionnelles qui ont été prises dans un même service avec le déplacement de deux agents (SML).

Il remet en question la méthode d'étude de la démarche RPS (Risques Psycho Sociaux) estimant que le questionnaire adressé aux agents de la DDTM n'est qu'un recueil de doléances.

Bastien Simonnet demande des précisions sur le degré d'implication de la DDTM de la Gironde dans la gestion du parc marin du Bassin d'Arcachon.

Le Président répond que ce point fera l'objet du séminaire prévu le 17 mars avec le Délégué à la Mer et au Littoral et le chef du SML.

Nicolas Mayer (CGT) craint que la DDTM n'ait plus le rôle de partenaire mais bel et bien le rôle d'acteur principal et que cela incombe au SML sous prétexte de « point d'entrée ».

Le Président convient qu'il y a des écueils à éviter. Il sera nécessaire d'établir et d'écrire le rôle de la DDTM avec la direction du Parc Marin après son installation.

Bastien Simonnet (CGT) et Nicolas Mayer (CGT) abordent l'aspect budgétaire et estiment qu'il faut préparer les conventions par anticipation afin de ne pas laisser partir les missions principales.

22 septembre 2015

Nicolas Mayer (CGT) déplore, sur le site d'Arcachon en particulier, différents dysfonctionnements sur le fonctionnement des services sur les missions liées aux activités supports : la communication (message non mis à jour sur les répondeurs téléphoniques pour l'accueil du public), commande bloquée en cas d'absence d'un agent, multiplication des complications de fonctionnement (saisie des frais de déplacement, circulaire relative aux déplacements non intégrés dans la note de service).

Il trouve que cette situation est génératrice de frustration par faute de moyens et, qu'in fine, entraîne une démotivation des agents. Il demande la mise en œuvre d'un secrétariat général de proximité, indispensable dans les sites distants de la Cité administrative, à partir d'un certain nombre d'agents.

Le Président rappelle que ce constat a été partagé, dans le cadre du projet de service, avec une hétérogénéité selon les services. Une réponse a été apportée par la décision de création d'unité de gestion administrative par service et/ou plateau à la cité administrative de Bordeaux. La mise en œuvre effective est en cours.

Gladys Samsco complète en rappelant que le réseau des correspondants des fonctions supports va être réactivé pour partager les modes opératoires mais que ce sont les chefs de service qui pilotent l'activité de chaque UGA (Unité Gestion Administrative).

Bastien Simonnet et Nicolas Mayer (CGT) rappellent qu'il y a des règles à respecter sur la consultation des membres du Comité Technique, notamment lors des évolutions de l'organigramme ou des repositionnements d'agents. La CGT s'oppose à la suppression du poste « SIG » (Système Informations Géographique) après le départ à la retraite de l'agent en charge de cette fonction. Au SML, il y a des enjeux importants dans le domaine maritime, qui nécessitent le maintien d'un emploi identifié.

3 Novembre 2015

Bastien Simonnet (CGT) rappelle le point de vue de la CGT sur l'organisation générale de la DDTM :

- Le projet de service doit être en adéquation avec les moyens alloués. Elle estime que certains points constituent un bon cadre sur la méthode néanmoins il déplore l'insuffisance d'arbitrage. L'exercice de déclinaison est inégal d'un service à l'autre.
- La CGT a demandé depuis le début de l'exercice un affichage clair des missions avec les ETP correspondants. Elle estime que les arbitrages ne sont toujours pas affichés.

Il prend en exemple la création du Parc Marin du Bassin d'Arcachon : questionnée par la CGT, le Directeur avait assuré que les agents du Service Maritime et Littoral ne devaient pas être directement impliqués au fonctionnement de cette instance Force est de constater un retour sur leur positionnement et participation aux réunions, sur la base du volontariat, précise-t-il. La CGT estime que si cette mission doit être intégrée, elle doit être chiffrée en terme d'ETP. L'exercice d'une mission ne peut pas être liée au volontariat.

-La CGT a également demandé le développement de secrétariat de proximité, ce qui n'apparaît pas clairement dans le projet de service.

-Elle voudrait que soit précisé le rôle de la MOST : synthèse ou analyse ? Cette absence d'affichage peut créer des incompréhensions entre les services sur leur champ d'actions.

La CGT souligne deux points positifs :

-Le traitement particulier de la filière ADS. Elle reste cependant très vigilante sur la suite pour les agents à partir de 2017, la CGT souhaite que le site de Langon ne disparaisse pas et qu'une stabilité géographique soit assurée.

-La communication interne a été très améliorée et globalement de bonne qualité.

-En revanche, la communication externe est, à ses yeux, catastrophique : téléchargement de documents inaccessible, site internet peu clair, ni très moderne ce qui reflète une image de la DDTM pas très positive.

-Le projet de service n'expose pas suffisamment les missions et les ETP correspondants.

-La CGT regrette également le manque d'arbitrage officiel sur l'abandon de missions telles que la bathymétrie, sur l'organisation territoriale...